



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Fuel & Construction Products Division
L'Esplanade Laurier,
140 O'Connor Street,
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Carburant d'aviation en vrac	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HL-210052/D	Date 2022-06-30
Client Reference No. - N° de référence du client E60HL-210052	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HL-662-81286
File No. - N° de dossier hl662.E60HL-210052	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-07-15 Heure Avancée de l'Est HAE	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Munz, Pam	Buyer Id - Id de l'acheteur hl662
Telephone No. - N° de téléphone (613)296-9133 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS ANNULE ET REMPLACE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMERO E60HL-210052/A, DATEE DU 3 DECEMBRE 2020, DONT LA DATE DE CLOTURE ETAIT LE 19 JANVIER 2021, À 14:00 HNE, UNIQUEMENT POUR LES ARTICLES INCLUS À L'ANNEXE A. UN COMPTE RENDU OU UNE RENCONTRE DE RETROACTION SERA OFFERT SUR DEMANDE AUX SOUMISSIONNAIRES, AUX OFFRANTS OU AUX FOURNISSEURS QUI ONT PRESENTE UNE OFFRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS PRECEDENTE.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 Introduction.....	4
1.2 Sommaire	4
1.3 Compte rendu	5
1.4 Migration prévue vers une solution d’achats électroniques (SAE)	5
1.5 Le service Connexion postel.....	5
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	6
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées.....	6
2.2 Office des normes générales du Canada - normes	6
2.3 Présentation des offres.....	6
2.4 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes	7
2.5 Lois applicables	7
2.6 Réglementations environnementales	7
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	8
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	13
4.1 Procédures d'évaluation	13
4.2 Méthode de sélection.....	14
PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	15
5.1 Attestations exigées avec l’offre.....	15
5.2 Attestations préalables à l’émission d’une offre à commandes et renseignements Supplémentaires	15
PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES	19
6.1 Capacité financière.....	19
PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	20
A. OFFRE À COMMANDES	20
7.1 Offre.....	20
7.2 Exigences relatives à la sécurité.....	20
7.3 Clauses et conditions uniformisées	20
7.4 Durée de l'offre à commandes	21
7.5 Responsables	21
7.6 Utilisateurs désignés	22
7.7 Procédures pour les commandes	22
7.8 Instrument de commande	22
7.9 Limite des commandes subséquentes	23
7.10 Ordre de priorité des documents.....	23
7.11 Attestations et renseignements supplémentaires.....	23
7.12 Lois applicables	24
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	25
7.1 Besoin	25
7.2 Clauses et conditions uniformisées	26
7.3 Durée du contrat.....	27

Solicitation No. – N° de l’invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l’acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

7.4	Paiement.....	27
7.5	Instructions pour la facturation	27
7.6	Assurances.....	28
7.7	Instructions d’expédition - DDP	28
7.8	Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi - Manquement de la part de l’entrepreneur.....	28

Liste des annexes:

- Annexe A - Besoin principaux
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Rapports de consommation
- Annexe D - Inspection et Conditions supplémentaires d’approvisionnement – (DND)
- Annexe E - Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi - Attestation
- Annexe F - Instruments de paiement électronique

Solicitation No. – N° de l’invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l’acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'annexe « A », Besoin Principaux, l'annexe « B », Base de paiement, l'annexe « C », Rapports de consommation, l'annexe « D », Inspection et Conditions supplémentaires d'approvisionnement – (DND), l'annexe « E », Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, et l'annexe « F », Instruments de paiement électronique.

1.2 Sommaire

1.2.1 Fournir du carburant d'aviation en vrac, à divers ministères fédéraux à travers le Canada tel que détaillé à l'annex « A » ci-jointes, au fur et à mesure que les commandes sont placées par les utilisateurs désignés, durant la période allant du 22 juillet 2022 jusqu'au 31 mar, 2023 inclusivement.

Plus d'une offre à commandes peut être émis à la suite de cette sollicitation. Le Canada peut également émettre plus d'une offre à commandes par groupe de besoins.

1.2.2 Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 7A - Offre à commandes et la partie 7B - Clauses du contrat subséquent et à l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

1.5 Le service Connexion postal

La présente OC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la présentation des offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, pour obtenir de plus amples renseignements.

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

Étant donné que plusieurs personnes travaillent présentement de la maison et dans le but de prévenir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les communautés, les offrants sont fortement encouragés à utiliser le service Connexion postal pour la transmission électronique de leur soumission. L'information concernant le service Connexion postal se trouve à la partie 2, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3, Instructions pour la préparation des offres, de la demande de soumissions.

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : Trois cent soixante-cinq (365) jours

2.2 Office des normes générales du Canada - normes

Un exemplaire de la norme ONGC dont il est question dans la présente peut être obtenu auprès du :

Centre des ventes de l'Office des normes générales du Canada

Place du Portage III, 6B1

11, rue Laurier

Gatineau (Québec)

Téléphone: 819-956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)

Télécopieur: 819-956-5644

Courriel: ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc.gc.ca/cgsb/home/index-f.html>

2.3 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postal pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postal si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.»

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

2.4 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Réglementations environnementales

Le 12 Juin 2008, un règlement d'Environnement Canada régissant les systèmes de stockage de produits pétroliers relevant de la compétence fédérale est entré en vigueur (Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés (DORS/2008-197)). Ce règlement contient de nouvelles règles qui s'appliquent aux livreurs de produits pétroliers vers ces systèmes de stockage. L'observation de ce règlement est obligatoire.

Noter que depuis le 12 juin 2010, il est interdit de remplir un réservoir qui n'affiche pas un numéro d'identification d'Environnement Canada que vous pouvez prendre en note. Ceci s'applique aux réservoirs de stockage d'une certaine taille, référer à la réglementation ci-dessus pour plus de détails.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur ce règlement en consultant le [site web d'Environnement Canada](#).

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres – soumissions électronique

Le Canada demande que le soumissionnaire présente sa soumission conformément à l'article 08 des Instructions uniformisées 2003. Le service Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que les documents de la soumission soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

En raison de la nature de la demande de propositions, la transmission des soumissions par courrier/messagerie à TPSGC Module de réception des soumissions (MRS) ne sera pas acceptée.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission

Section I : Offre technique et renseignements supplémentaires

Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

A. Groupe des besoins et Zones

Les besoins qui figurent à l'annexe « A » sont classés par type de produit ayant le même mode de livraison, dans une même zone (région géographique). S'il y a plusieurs besoins différents pour un même type de produit en particulier, ayant le même mode de livraison, dans une même zone, la quantité de chaque besoin est regroupée en un seul besoin. Dans ce cas, l'offrant doit alors proposer un prix unitaire par litre pour l'ensemble du groupe de besoins.

Une offre sera non recevable si l'offre est sujette à la fourniture d'une portion d'un groupe de besoins seulement. Toutes les autres offres conditionnelles seront déclarées non recevables.

B. Produits également acceptables (s'applique uniquement aux besoins de carburacteur d'aviation F-34 indiqués à l'annexe « A »)

Les offrants ont la possibilité de soumettre une offre sur l'un des deux types de carburant suivants:

Option 1: Une offre pour le carburacteur d'aviation Grade militaire F-34 (CAN/CGSB-3.24-2020)

Option 2: Une offre pour Carburacteur d'aviation grade Jet A-1 avec additif antigivrants des circuits carburants (FSII) et inhibiteur de corrosion (CI), norme CAN/CGSB-3.23-2020.

Il n'y aura pas de préférence accordée à ces deux options, les deux sont également acceptables.

L'offrant inclura qu'elle produit sera fourni ainsi que le prix unitaire dans l'annexe « A ».

C. Produits alternatifs

Au lieu du carburéacteur d'aviation demandé (Grade militaire F-34) (CGSB-3.24-2020), ou le carburéacteur d'aviation également acceptable (grade Jet A-1) (CAN/CGSB-3.23-2020) avec additif antigivrants des circuits carburants (FSII) et inhibiteur de corrosion (CI) demandé à l'annexe « A » et « F », l'Offrant peut offrir le produit alternatif suivant:

Carburéacteur d'aviation (grade Jet A-1) Norme CAN/CGSB-3.23-2020, avec additif antigivrants des circuits carburants (FSII).

Ce produit alternatif sera considéré seulement si aucune offre n'est reçue pour le produit demandé ou le produit également acceptable.

L'offrant inclura le produit alternatif à fournir ainsi que le prix unitaire dans l'annexe « A » lorsqu'il y a lieu.

Information Additionnelle

PROPOSITION TECHNIQUE (PT)

Les offrants doivent fournir une proposition technique (PT). La PT est à titre informatif seulement et ne fera pas partie de l'évaluation. Les offrants devraient fournir leur PT avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Si la PT n'a pas été fournie avant la fin de l'évaluation des offres, le responsable de l'offre à commandes la demandera par écrit à l'offrant. À défaut de fournir la PT dans les délais requis, l'offrant en défaut verra son offre déclarée non recevable.

La PT devrait expliquer le processus (on peut utiliser des cartes de processus, des diagrammes, des schémas, etc.) qui sera suivi par l'offrant et ses représentants, suivant l'émission de l'offre à commandes, pour effectuer la production, la livraison et assurer le contrôle de la qualité du produit. La PT devrait couvrir, au minimum, les éléments suivants:

- (1) Identifier la source d'approvisionnement (raffinerie, terminal, fabricant) du produit (composante(s) du carburant, additif(s)).
- (2) Si ultérieurement, il est nécessaire de mêler ou mélanger, identifier l'emplacement et les produits qui seront mêlés ou mélangés.
- (3) Identifier l'emplacement physique où le carburant est certifié et/ou re-certifié.
- (4) Identifier le(s) point(s) de transfert et de distribution et de stockage intermédiaire.
- (5) Identifier le(s) type(s) de transport, mode(s) et transporteur(s) au(x) point(s) de stockage et de distribution et aux installations du MDN.
- (6) Identifier la norme utilisée pour préparer les navires et équipements de transport.
- (7) Expliquer le contrôle de la maintenance de la qualité et de la traçabilité et identifier les procédures d'essai, de rétention et de distribution de documents.
- (8) Expliquer le processus des essais et identifier les points d'inspection et de vérification, la fréquence, les tests à effectuer et les laboratoires impliqués.
- (9) Afin de soutenir les périodes de grande consommation, comme les secours aux sinistrés, les spectacles aériens, les exercices militaires, etc., l'offrant doit fournir un plan de livraison qui fera

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

la démonstration de sa capacité à augmenter substantiellement les livraisons de carburant aux bases suivantes du MDN et dans les 48 h:

<u>Base du MDN</u>		<u>Moyenne hebdomadaire de besoins en carburant</u>
BFC Trenton	ON151 58/TW	750,000 litres
BFC Bagotville	PQ 241 58/TW	400,000 litres
BFC Winnipeg	MB001 58/TW	150.000 litres
BFC Cold Lake	AB181 58/TW	707,000 litres

(La fréquence des livraisons et des volumes est difficile à déterminer à l'avance; cependant des périodes précédentes de grande consommation ont entraîné des commandes de carburant qui ont doublé, voire triplé la moyenne hebdomadaire de besoins en carburant. Par ailleurs, une période de forte consommation pourrait durer de quelques jours à plusieurs semaines)

La proposition technique sera examinée par le Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ) du MDN pour valider la capacité technique de l'offrant.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « A » et l'annexe « B », Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les offrants doivent présenter un prix unitaire individuel pour chaque groupe de besoin (type de produit avec la même méthode de livraison dans une zone (région géographique) qu'ils souhaitent concurrencer pour. Les offres doivent être basées sur la valeur « A » correspondant de l'Annexe « B », Base de Paiement.

A. Prix unitaire

Les prix unitaires fermes par litre doivent être indiqués en dollars canadiens et doit comporter au plus quatre décimales.

Toutes les charges de livraison applicable doivent être incluses dans les prix unitaires fermes par litre.

B. Barils

Les besoins en barils sont identifiés à l'annexe « A ».

Les prix unitaires fermes par litre offerts pour les besoins en carburant en barils devraient inclure le prix du baril et tous autres coûts associés au ramassage et à l'élimination responsable des barils vides de l'utilisateur.

Sur demande et sans frais supplémentaires, l'entrepreneur doit ramasser et disposer des barils vides qui ont été achetés dans le cadre de cette offre à commandes. Aucun frais supplémentaires ne doit être appliqué sur le retour des barils vides.

C. Rajustements de prix unitaires

Les prix unitaires fermes par litre figurant à l'annexe « A » seront rajustés hebdomadairement à la hausse ou à la baisse, tel que détaillé à l'annexe « B », Base de Paiement.

I. Option Prix de référence

a) Les prix unitaires indiqués à l'annexe « A », relativement aux exigences provinciales de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nou-

Solicitation No. – N° de l’invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l’acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

velle-Écosse, de Terre-Neuve et du Labrador et aux exigences territoriales du Nunavut, font l'objet de rajustements au moyen du prix de référence « NYH ».

b) Les prix unitaires indiqués à l'annexe « A » relativement aux exigences provinciales du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, et aux exigences territoriales des Territoires du Nord-Ouest, font l'objet de rajustements à l'aide du prix de référence « USGC ».

c) Les prix unitaires indiqués à l'annexe « A », relativement aux exigences provinciales de la Colombie-Britannique et aux exigences territoriales du Territoire du Yukon, font l'objet de rajustements selon les prix de référence « USGC » ou « LA PIPELINE » Voir la clause qui a pour titre « FONDEMENT DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES » à l'annexe « B ». L'offrant doit choisir pour son offre un seul prix de référence, soit « USGC » ou « LA PIPELINE ». L'offrant doit indiquer le prix de référence, avant l'établissement d'une offre à commande, applicable à son offre en marquant d'un X l'espace approprié ci-dessous.

USGC _____ LA PIPELINE _____

Dans l'éventualité où l'offrant ne parvient pas à sélectionner le marqueur de référence dans l'espace approprié ci-dessus, l'offrant devra fournir l'information au responsable de l'offre à commandes dans les 2 jours suivant la demande.

d) Les prix unitaires indiqués à l'annexe « A » pour les exigences de carburant d'aviation grade 100LL, feront l'objet de rajustements selon les prix de référence « premium unleaded » du « The Kent Group », « Wholesale by Marketer » moyenne du lundi au vendredi.

Le centre désigné pour les exigences au Québec est Montréal.
Le centre désigné pour les exigences en Ontario est Toronto.
Le centre désigné pour les exigences au Alberta est Edmonton.
Le centre désigné pour les exigences en Colombie-Britannique est Vancouver.

II. Jour d'entrée en vigueur du changement de prix:

Après le changement de prix initial, qui prendra effet le 22 juillet 2022, tous les changements de prix subséquents entreranno en vigueur à 00 h 01 le jour choisi ci-dessous par l'offrant.

On demande à l'offrant de sélectionner le jour de la semaine auquel son changement de prix entrera en vigueur.

« The Kent Group », moyen du lundi à vendredi effectif le	00h01 lundi	00h01 mardi	00h01 mercredi	00h01 jeudi
	_____	_____	_____	_____

Solicitation No. – N° de l’invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l’acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

NYH, LA PIPELINE et USGC, moyen du lundi à vendredi effectif le	00h01 lundi _____	00h01 mardi _____	00h01 mercredi _____	00h01 jeudi _____
--	---------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Dans le cas où l’offrant omet de choisir un jour dans l’espace approprié ci-dessus, l’offrant sera demandé de fournir l’information au responsable de l’offre à commandes dans les 2 jours suivant la demande. Autrement, le jour de la semaine sélectionné sera le mardi.

3.1.1 Paiement électronique des factures - Offre

Si vous êtes disposés à accepter paiement des factures par des instruments de paiement électroniques, complétez l’annexe « F » instruments de paiement électroniques pour identifier lesquels sont acceptés.

Si l’annexe « F » instruments de paiement électroniques n’est pas complété, ça sera considéré comme les instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés pour le paiement des factures.

L’acceptation des instruments de paiement électroniques ne sera pas considérée comme un critère d’évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées et l’information additionnelle requis à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composé de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Les offres doivent fournir toute l'information technique demandée dans la demande d'offres à commandes pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les facteurs suivants OBLIGATOIRES seront pris en considération dans l'évaluation de chaque offre:

- a) L'offrant qui présente une offre pour un groupe des besoins doit accepter de fournir tous les adresses de livraison dans le groupe des besoins; et
- b) Pour les besoins jumelés identifiés à la partie 3, A.1., l'offrant qui présente une offre, doit soumettre une offre pour chaque des trois besoins dans le groupe;
- c) Quand des produits de rechange sont offerts, l'offrant doit indiquer clairement le produit de rechange offert à chaque besoin consolidé dans l'annexe « A »; et
- d) Les offrants qui présentent une offre sur les exigences du MDN doivent soumettre une proposition technique comme indiqué à la partie 3, section I.

Les offres ne répondant pas à ces critères techniques obligatoires seront déclarées non-recevables.

4.1.1.2 Évaluation des produits de rechange

Si aucune offre n'est présentée concernant le carburéacteur d'aviation (Grade militaire F-34) (CAN/CGSB-3.24-2018), ou le carburéacteur d'aviation également acceptable (grade Jet A-1) Norme CAN/CGSB-3.23-2018 avec additif antigivrant des circuits carburants (FSII) et inhibiteur de corrosion (CI) demandé à l'annexe « A », le Canada, à sa seule discrétion, pourra accepter des offres faisant état le produit alternatif suivant:

Carburéacteur d'aviation (grade Jet A-1) Norme CAN/CGSB-3.23-2020, avec additif antigivrant des circuits carburants (FSII).

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, les droits de douane Canadien inclus, Incoterms 2000 "DDP rendu droits acquittés". Taxes applicables exclues.

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

- (a) La conformité avec la base de paiement selon l'annexe « B ».
- (b) La conformité avec la capacité financière tel que spécifié dans la partie 6.

Les offres ne répondant pas à ces critères financiers obligatoires seront déclarées non-recevables.

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

4.1.2.2 Prix évalué

4.1.2.2.1 Le prix évalué, sera déterminé par le prix unitaire par litre offert pour chaque groupe de besoins.

4.1.2.2.2 Le prix évalué pour les besoins jumelés identifiés à la partie 3, section I, A.1. sera effectuée en fonction de coût total par groupe (somme combinée du prix unitaire multipliée par la quantité de chaque besoin).

4.2 Méthode de sélection

Les offres doivent satisfaire aux exigences de la demande d'offres à commande et aux critères obligatoires pour l'évaluation technique et financière pour qu'elles soient déclarées recevables. L'offre recevable avec le prix le plus bas évalués par groupe de besoins sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Plus d'une offre à commandes peut être émise à la suite de cette sollicitation.

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Solicitation No. – N° de l’invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l’acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l’offre à commandes, si l’offrant, ou tout membre de la coentreprise si l’offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d’émettre l’offre à commandes ou durant la période de l’offre à commandes.

Le Canada aura aussi le droit de résilier la commande subséquente pour manquement si l’entrepreneur ou tout membre de la coentreprise si l’entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

L’offrant doit fournir au responsable de l’offre à commandes l’annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi - Attestation remplie avant l’émission de l’offre à commandes. Si l’offrant est une coentreprise, l’offrant doit fournir au responsable de l’offre à commandes l’annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l’émission d’une offre à commandes

5.2.3.1 Certification canadienne des critères environnementaux, d’accessibilité et socio-économiques

L’offrant doit sélectionner et remplir l’une des quatre déclarations suivantes aux fins d’attestation.

- 1) L’offrant atteste que l’offrant est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé d’offrant

Date

OU

- 2) L’offrant atteste que l’offrant satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des huit (8) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

L’offrant doit indiquer qu’il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Écologisation (ou environnementaux), accessibilité et socio-économiques critères au sein de l’organisation de l’offrant	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d’indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d’un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	

Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Programmes ou politiques de recyclage concernant, entre autres : - Réduction des gaz à effet de serre (GES) - Inventaire des GES - Déchets électroniques - Audits des déchets - Efficacité énergétique - Achats écologiques - Exigences relatives au parc (véhicules verts, suivi des véhicules, pneus à faible résistance, recyclage des pneus, réduction des émissions, etc.) - Éclairage LED - Des bacs de recyclage pour les contenants de papier, de papier journal, de plastique et d'aluminium disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local - Éclairage à sensation de mouvement - Programmes solaire/éolien	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	
Autre enregistrement ou certification environnementale. L'offrant devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.	
Autres initiatives et programmes environnementaux en place. L'offrant devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.	

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

OU

- 3) L'offrant certifie qu'il gère et encourage les fournisseurs sous-représentés, les propriétaires de fournisseurs et les groupes ciblés (c.-à-d. les minorités visibles, les femmes, les jeunes et les anciens combattants des Forces armées canadiennes) par l'utilisation des politiques, des politiques ou des programmes de formation ou de perfectionnement des compétences, de l'emploi, des bourses d'études, etc.

L'offrant devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

Signature du représentant autorisé du l'offrant

Date

OU

- 4) L'offrant certifie qu'il gère et encourage les fournisseurs autochtones par l'utilisation des politiques, des politiques ou des programmes de formation ou de perfectionnement des compétences, de l'emploi, des bourses d'études, etc.

L'offrant) devrait fournir une brève description du programme en place dans leur offre.

Signature du représentant autorisé du l'offrant

Date

Remarque : L'offrant peut être tenu de justifier sa déclaration en soumettant, sur demande de l'autorité contractante, les renseignements suivants:

- i) Description détaillée des initiatives ou des programmes
- ii) Preuve de l'initiative ou des programmes (certificat, rapport, vérification, plan d'action, politique, etc.).

5.2.3.2 Certificat de conformité

L'offrant certifie ci-après que les produits livrés sont conformes et continueront à être conforme aux spécifications stipulées aux Annexes « A » et « F », et l'Annexe « D » (pour le MDN seulement) pendant la durée de l'offre à commandes.

Signature

Date

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES

6.1 Capacité financière

Clause du *Guide des CUA* M9033T (2011-05-16) Capacité financière

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

Le produit livré par l'offrant doit être conforme à la description de chaque besoin tel décrit dans l'annexe « A » selon les instructions s'il y a lieu.

Cette offre à commandes peut être utilisé pour des destinations à travers le Canada, y compris ou il y a des ententes de revendications territoriales globales.

7.1.1 Consolidation des Offres à commandes pour des motifs administratifs

Dans le but de simplifier l'administration des offres à commandes, le Responsable de l'offre à commandes peut, de temps en temps, être amené à consolider de multiples Offres à commandes attribuées à un même offrant en une seule Offre à commande.

7.1.2 Norme du produit

Le produit livré par le fournisseur doit être conforme à la dernière édition de la norme applicable de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) ou de la norme ASTM, indiquée dans la description de produit correspondant à chacun des besoins décrits à l'Annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le paragraphe 06, Annulation, du document 2005, Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, est modifié comme suit:

Supprimer : trente (30) jours

Insérer : soixante (60) jours

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'Annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit

Solicitation No. – N° de l’invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l’acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n’a été fourni pendant une période donnée, l’offrant doit soumettre un rapport portant la mention “NÉANT”.

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l’offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres:

Premier et cinquième trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième et sixième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième et septième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième et huitième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l’offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l’offre à commandes

7.4.1 Période de l’offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 22 juillet 2022 au 31 mars 2023.

7.4.2 Ententes de revendications territoriales globales

L’offre à commandes (OC) est pour la livraison de l’exigence détaillé dans l’OC, aux utilisateurs identifiés partout de Canada, y compris les endroits sujet aux ententes de revendications territoriales globales (ERTG), excluant le Nunavut.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l’offre à commandes

Le responsable de l’offre à commandes est :

Nom : **Pam Munz**

Titre : Spécialiste de l’approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Direction de l’approvisionnement des produits industriels et des véhicules

Adresse : 140 rue O’Connor, Ottawa ON, K1A 0S5

Téléphone : 613-296-9133

Courriel : pam.munz@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l’offre à commandes est chargé de l’émission de l’offre à commandes et de son administration et de sa révision, s’il y a lieu. En tant qu’autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l’offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Représentant de l’offrant

Nom: _____

Téléphone: _____

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

Télécopieur: _____

Courriel: _____

7.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés qui sont autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont les ministères figurant à l'annexe « A ».

Cette offre à commandes principale et nationale (OCPN) sera ouverte à l'usage de tous les ministères fédéraux, les organismes ou les sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, sur demande auprès du responsable de l'offre à commandes.

7.7 Procédures pour les commandes

7.7.1 Pour les groupes de besoins ou seulement une offre à commandes a été émise

La commande subséquentes sera émise, par l'utilisateur désigné, au titulaire d'offre à commandes qualifié.

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquentes à une offre à commandes
 - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquentes à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquentes qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquentes;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser \$5,000,000.00 (taxes applicable incluses). Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes de plus de \$5,000,000.00 jusqu'à un maximum de \$10,000,000.00 nécessiteront l'approbation formelle de délégation supplémentaire par le responsable de l'offre à commandes.

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) Les conditions générales 2010A (2020-05-28) - Conditions générales -biens (complexité moyenne);
- e) Annexe « A », - Besoins;
- f) Annexe « B », - Base de paiement;
- g) Annexe « E » - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi
- h) Annexe « D », - Inspection et Conditions supplémentaires d'approvisionnement - MDN;
- i) Annexe « C », - Rapport de consommation;
- j) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*), (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)*).

7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

7.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.11.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Mise de côté

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail, l'offrant reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée de l'offre à commandes. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'offrant sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

7.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1.1 Vérification à la livraison

L'entrepreneur présentera soit des relevés de compteur volumétrique, soit des bons de livraison ordinaire, selon le cas.

7.1.2 Volume ajusté à 15°C

Quand les carburants d'avions sont livrés en vrac, la quantité utilisée pour les facturations doit être réajustée à 15°C conformément à la Norme ASTM D1250 "Petroleum Measurement Tables: Table 54B" (dernière édition) pour les carburants d'avions (à base de kérosène) et carburants à haut point d'ignition (ou point d'éclair).

7.1.3 Inspection et conditions supplémentaires d'approvisionnement

Les biens décrits dans la présente doivent faire l'objet d'une inspection et l'acceptation par le représentant de l'utilisateur désigné, à moins d'une indication contraire dans la commande.

Les "Inspection et conditions supplémentaires d'approvisionnement" figurant à l'annexe « D » s'appliquent aux besoins du *ministère de la Défense nationale*, tel qu'indiqué dans celui-ci.

Note: Chaque fois qu'un numéro de besoin est précisé dans la partie intitulée « Inspection et conditions supplémentaires d'approvisionnement », on a également indiqué le numéro de zone correspondant.

7.1.4 Acceptation

À moins d'indication contraire dans le document *de commande subséquente à l'offre à commande*, les travaux exécutés doivent être soumis à l'acceptation par le représentant de l'utilisateur désigné à destination.

7.1.5 Certificat d'Analyse (CdA) et Document Sommaire (pour la MDN)

L'entrepreneur doit :

- (1) compléter un Certificat d'analyse (CdA) traçable au numéro de lot livré et :
 - (a) fournir une copie du CdA au destinataire au point de livraison pour tous les lots livrés aux installations du MDN ou aux moyens de transport du MDN, et
 - (b) envoyer une copie à l'autorité technique du MDN par courriel au AvPOLCBA@forces.gc.ca.
- (2) maintenir un document sommaire, indiquant à tout le moins :
 - (a) le numéro d'offre à commandes;
 - (b) la quantité de carburant livrée;
 - (c) le pourcentage d'additif anti glace (AAG) pour carburant par volume;
 - (d) la conductivité;
 - (e) le numéro de la fiche de compteur (faisant renvoi aux numéros de lot); et
 - (f) la date de livraison

Solicitation No. – N° de l’invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l’acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

et le fournir au responsable de l’assurance de la qualité du MDN chargé de l’entrepreneur conformément au CUA D5510C.

7.1.6 Barils

Il est obligatoire que les barils soient neufs.

Les besoins en barils sont identifiés à l'annexe « A ».

Le carburant d'aviation dans des barils doit être livré dans moins de 12 mois à partir de la date de remplissage. Le stockage, la manipulation, et la distribution des carburants d'aviation dans les barils doivent être selon le CSA B836 (dernière édition), particulièrement la section: "Carburant d'aviation dans les barils".

Il faut identifier les barils, soit en y bosselant le nom de l’entrepreneur, l’emblème, l’écusson ou le cachet de contrôle de la société, soit en y fixant une plaque, soit en y peignant des inscriptions au pochoir, soit en apposant un autocollant adhésif de grande qualité, soit par tout autre moyen acceptable. Le numéro d’offre à commandes doit aussi être identifié sur les barils.

Les fermetures sur les barils expédiés doivent être dotées d'un joint d'étanchéité supplémentaire de marque « Tri-sure » ou « Rieke ».

Sur demande et sans frais supplémentaires, l'entrepreneur doit ramasser et disposer les barils vides qui ont été achetés sous cette offre à commandes. Le fournisseur devra ramasser les barils vides seulement lors de la livraison de carburant en barils à l'utilisateur.

L'utilisateur doit indiquer lors de les commandes subséquentes à une offre à commandes, s'il y a des barils vides à ramasser et la quantité.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 15 et 16, Période de paiement Intérêt sur les comptes en souffrance de 2010A ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente. *(Si aucune carte n'est acceptée, ce paragraphe sera supprimé.)*

7.2.2 Clauses du guide des CUA

CES CLAUSES SPÉCIFIQUES SONT INCORPORÉES PAR RÉFÉRENCE

SACC Reference	Section	Date
B1505C	Transport des matières dangereuses	2016-01-28
D3010C	Articles dangereux/produits hasardeux (pour MDN seulement)	2016-01-28
D3015C	Articles dangereux	2014-09-25
A9006C	Contrat de défense (pour MDN seulement)	2012-07-16

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être faite dans les 48 heures suivant la réception d'une Commande subséquente à une offre à commandes, sauf indication contraire à l'annexe « A », ou d'un commun accord par l'initiateur et le représentant utilisateur identifié.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

Se référer à l'Annexe « B » pour les détails relatifs à la Base de paiement.

7.4.2 Clauses du guide des CCUA

LA MODALITÉ SUIVANTE EST INCORPORÉE AUX PRÉSENTES

Référence des CCUA	Titre	Date
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

7.4.3 Paiement à l'avance de la date d'échéance

Le paiement peut être versé avant la date d'échéance lorsque l'entrepreneur offre un escompte pour paiement anticipé et que l'escompte compense au moins le coût que représente pour le Canada le versement de ce paiement anticipé.

7.4.4 Paiement électronique des factures – commande

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

- a. Carte d'acquisition Visa;
- b. Carte d'acquisition MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. L'échange de données électronique;
- e. Virement bancaire (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) (plus que \$25M)

7.5 Instructions pour la facturation

7.5.1 L'entrepreneur doit soumettre les factures selon la section " Présentation des factures" des conditions générales.

De plus, toutes les factures doivent comprendre les renseignements suivants:

- a) numéro de série de l'offre à commandes;
- b) nom de l'utilisateur désigné et, le cas échéant, numéro de la commande;
- c) point de livraison (incluant les numéros d'édifices selon le cas);
- d) identification du produit, quantité et prix unitaire par litre;
- e) taxes et/ou prélèvements, selon le cas, et inscrits séparément. Si l'entrepreneur inclut une taxe et/ou un prélèvement dans le prix unitaire, le montant par litre de chaque taxe ou prélèvement doit être indiqué séparément sur la facture;
- f) Barils, quantité et prix unitaire (si applicable);
- g) l'adresse où le paiement doit être remis;
- h) numéro d'identification du réservoir de stockage (si applicable)

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

L'original et deux (2) copies de chaque facture doivent être fournis à l'utilisateur désigné et envoyés à l'adresse de facturation, conformément aux modalités à l'annexe « A ».

Les factures seront accompagnées de l'original et d'une (1) copie du bon de livraison signé par le destinataire. C'est la responsabilité de l'entrepreneur d'assurer que les renseignements sur les bons de livraison sont lisibles. Si l'information mentionnée au-dessus est incomplète, la facture ne sera pas payée jusqu'à ce que l'entrepreneur fournisse tous les détails requis.

7.6 Assurances

L'offrant est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu de tout contrat subséquent et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par offrant est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas offrant de sa responsabilité en vertu de tout contrat subséquent, ni ne la diminue.

7.7 Instructions d'expédition - DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans la commande subséquente selon les Incoterms 2000 DDP "rendu droits acquittés". La livraison comprend le déchargement.

7.8 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (ESDC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par ESDC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

Appendix 'A' To Request For Standing Offer / Demande d'offre à commandes - Annexe 'A'

File Number /
N° du dossier : E60HL-1-0052-23-D

Product	Produit	Delivery Method / Mode de livraison	Delivery Address / Adresse de livraison	End Use / Utilisation	Storage Capacity / Capacité du réservoir	Estimated Quantity / Qté prévue
Zone: NS221 Aviation turbine fuel (military grade F-34) CGSB-3.24-2018	Carbureacteur d'aviation (grade militaires F-34) CGSB- 3.24-2018	Pick Up / Ramassage	Department of National Defence 12 Wing Shearwater Shearwater Halifax Co, NS	Aviation / Aviation		200,000 L
Instructions: Jet A1 with FSI and CI can be provided as an equally acceptable product. Must be within 5 km of base. Trucks are bottom loading with 8" cam lock See Appendix "D", DND Inspection and Supplementary Conditions of Supply						
Instructions : Le Jet A1 avec AIA & CI peut être fourni comme un produit également acceptable. Doit être à moins de 5 km de la base. Les camions sont à chargement par le bas avec un verrou à 8" cam lock. Voir annexe D, l'inspection et les conditions supplémentaires d'approvisionnement du MDN						
Zone: NS221 REQUIREMENT NUMBER: 58 / PU : N° DE BESOIN						Total Quantity/ Quantité totale 200,000 L
						Unit price/ Prix unitaire \$ _____

Appendix 'A' To Request For Standing Offer / Demande d'offre à commandes - Annexe 'A'

File Number /
N° du dossier : E60HL-1-0052-23-D

Product	Produit	Delivery Method / Mode de livraison	Delivery Address / Adresse de livraison	End Use / Utilisation	Storage Capacity / Capacité du réservoir	Estimated Quantity / Qté prévue
Zone: NS271						
Aviation turbine fuel (grade Jet A-1) CAN/CGSB-3.23-2020	Carbureacteur d'aviation (grade Jet A- 1) CAN/CGSB-3.23- 2020	Tank Wagon (TW) / Camion Citerne (CC)	Transport Canada Western Head Queens Co, NS	Aviation / Aviation	1 X 35,437	20,000 L
Instructions: Delivery truck must be able to pump fuel from truck into the tank. Key required - contact Shearwater base prior to delivery						
Instructions : Le camion citerne doit être en mesure de pomper le produit du camion vers le réservoir. Clé requise - contactez la base de Shearwater avant la livraison.						
Zone: NS271 REQUIREMENT NUMBER: 53 / TW : N° DE BESOIN						Total Quantity/ Quantité totale 20,000 L
						Unit price/ Prix unitaire \$ _____

Appendix 'A' To Request For Standing Offer / Demande d'offre à commandes - Annexe 'A'

File Number /
N° du dossier : E60HL-1-0052-23-D

Product	Produit	Delivery Method / Mode de livraison	Delivery Address / Adresse de livraison	End Use / Utilisation	Storage Capacity / Capacité du réservoir	Estimated Quantity / Qté prévue
Zone: NS331 Aviation turbine fuel (military grade F-34) CGSB-3,24-2018	Carbureacteur d'aviation (grade militaires F-34) CGSB- 3,24-2018	Tank Wagon (TW) / Camion Citerne (CC)	Department of National Defence 14 Wing Greenwood Aviation Fuel Facility (AFF) Greenwood, NS	Aviation / Aviation	1 X 891,000 1 X 2,750,00 0	25,000,000 L
Instructions: Jet A1 with FSII and CI can be provided as an equally acceptable product. Above ground tanks. 6" cam lock hard point. Pump on site. Average 250,000L per week, 50,000L per call up. 5 km from base entrance to the tanks. Must call upon arrival, 902-765-1494 ext. 3561 See Appendix "D", DND Inspection and Supplementary Conditions of Supply To be delivered within forty-eight (48) hours from time of call-up. Delivery to occur between 07:00 and 18:00 Monday to Friday.						
Instructions : Le Jet A1 avec AIA & CI peut être fourni comme un produit également acceptable. Réservoirs hors sol. 6" cam lock, point dur de verrouillage. Pompe sur site. Moyenne de 250 000 L par semaine, 50 000 L par commande. 5 km de l'entrée de la base aux réservoirs. Doit appeler à l'arrivée 902-765-1494 ext 3561. Voir annexe D, l'inspection et les conditions supplémentaires d'approvisionnement du MDN A livrer dans les quarante-huit (48) heures suivant l'heure de la commande. Les livraisons doivent se faire entre 07:00 et 18:00 du lundi au vendredi.						
Total Quantity/ Quantité totale						Unit price/ Prix unitaire

Appendix 'A' To Request For Standing Offer / Demande d'offre à commandes - Annexe 'A'

File Number /
N° du dossier : E60HL-1-0052-23-D

Product	Produit	Delivery Method / Mode de livraison	Delivery Address / Adresse de livraison	End Use / Utilisation	Storage Capacity / Capacité du réservoir	Estimated Quantity / Qté prévue
Zone: NS331 REQUIREMENT NUMBER: 58 / TW : N° DE BESOIN 25,000,000 L \$ _____						
Zone: PE071 Aviation turbine fuel (grade Jet A-1) CAN/CGSB-3.23-2020	Carbureacteur d'aviation (grade Jet A- 1) CAN/CGSB-3.23- 2020	Tank Wagon (TW) / Camion Citerne (CC)	Transport Canada 180 Maple Hills Avenue Charlottetown, PE	Aviation / Aviation	1 X 13,640	75,000 L
Instructions: The minimum quantity per call-up is 9,032 litres. Delivery Truck must be able to pump fuel from truck into the tank.						
Instructions : La quantité minimale par commande est 9,032 litres Le camion citerne doit être en mesure de pomper le produit du camion vers le réservoir.						
Zone: PE071 REQUIREMENT NUMBER: 53 / TW : N° DE BESOIN 75,000 L \$ _____						
Zone: NB121 Aviation turbine fuel (grade Jet A-1) with/FSII CAN/CGSB- 3.23-2020	Carbureacteur d'aviation (grade Jet A- 1) avec/FSII CAN/CGSB-3.23-2020	Pick Up / Ramassage	Department of National Defence CFB Gagetown Oromocto, NB	Aviation / Aviation		82,000 L
Instructions: See Appendix "D", DND Inspection and Supplementary Conditions of Supply Pickup between 0700 and 2100 hrs, 7 days a week. Must be within 25 km of base Gagetown.						
Instructions : Voir annexe D, l'inspection et les conditions supplémentaires d'approvisionnement du MDN Ramassage entre 0700 et 2100 hre, 7 jours par semaine. Doit être à moins de 25 km de la base de Gagetown						
Total Quantity/ Quantité totale						Unit price/ Prix unitaire

Appendix 'A' To Request For Standing Offer / Demande d'offre à commandes - Annexe 'A'

File Number /
N° du dossier : E60HL-1-0052-23-D

Product	Produit	Delivery Method / Mode de livraison	Delivery Address / Adresse de livraison	End Use / Utilisation	Storage Capacity / Capacité du réservoir	Estimated Quantity / Qté prévue
---------	---------	--	--	--------------------------	---	---------------------------------------

Total Quantity/
Quantité totale 82,000 L \$

Zone: NB121 REQUIREMENT NUMBER: 54 / PU : N° DE BESOIN



Annexe B - BASE DE PAIEMENT

Dossier. E60HL-1-0052-23-D

1. BASE DE PAIEMENT

1.1 À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme par litre pour chaque besoin comme précisé dans l'annexe « A ». Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

1.2 Les prix unitaires fermes par litre précisés à l'annexe « A », sont soumis à des rajustements hebdomadaires conformément au prix de référence « NYH », « USGC », « LA Pipeline » ou prix Canadien à la rampe de chargement (Canadian Unbranded Rack Prices), tel que décrit dans la clause intitulée « Fondement des rajustements de prix unitaires » ci-dessous.

1.3 Pour la facturation, les prix unitaires fermes par litre à l'annexe « A », en vigueur à la date de livraison s'appliqueront.

1.4 Les prix unitaires fermes par litre figurant à l'annexe « A » *excluent* toutes les taxes et tous les prélèvements qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer à la vente du produit en vertu de toute loi ou de tout règlement fédéral ou provincial ou ordonnance territoriale. Ils *ne comprennent pas* non plus les redevances de concession s'appliquant au carburant et les redevances d'aéroport, le cas échéant. Toutefois, lorsque l'offrant doit, en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral ou provincial ou d'une ordonnance territoriale, percevoir auprès du Canada les taxes, prélèvements, redevances de concession s'appliquant au carburant et redevances d'aéroports à la suite de la vente de ces produits à cette dernière, à moins de dispositions contraires dans l'offre à commandes, le Canada remboursera à l'offrant un montant équivalent aux taxes, prélèvements, redevances de concession s'appliquant au carburant et redevances d'aéroports, si ils sont justifiés par une facture, le cas échéant.

1.5 Le coût unitaire ferme par litre pour les besoins en carburant en baril inclut le coût du baril et tous les coûts associés au ramassage et à l'élimination des barils vides du client. Aucun frais supplémentaires ne doit être appliqué sur le retour des barils vides.

2. RÉVISION DU PRIX DE RÉFÉRENCE

Dans l'éventualité où:

- a) le prix de référence applicable est abandonné, ou
- b) que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada constate que le prix de référence accuse un écart par rapport à la conjoncture du marché,

les parties s'entendront sur un nouveau prix de référence pertinent et comparable; on modifiera alors l'offre à commandes de façon à correspondre au nouveau prix de référence à une date convenue par les deux parties.

3. FONDEMENT DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES

Les prix de référence sont:



Annexe B - BASE DE PAIEMENT

Dossier. E60HL-1-0052-23-D

3.1 NYH

Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur barge du port de New York (NYH). Les moyennes hebdomadaires sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

3.2 USGC

Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur de qualité n° 54 du Gulf Coast Pipeline, aux États-Unis. Les moyennes hebdomadaires sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

3.3 LA PIPELINE

Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur de qualité West Coast Pipeline L.A., Jet, aux États-Unis. Les moyennes hebdomadaires sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

3.4 PRIX CANADIEN À LA RAMPE DE CHARGEMENT (CANADIAN UNBRANDED RACK PRICE)

« The Kent Group » « Wholesale by Marketer » moyenne du lundi au vendredi par « premium gasoline » tel que publié sur <https://charting.kentgrouppltd.com/> sera utilisé.

4. RÉGION D'APPLICATION POUR CHAQUE PRIX DE RÉFÉRENCE

4.1 Carburéacteur d'aviation

Les prix unitaires fermes par litre indiqués à l'annexe « A » pour le carburéacteur d'aviation, relativement aux exigences provinciales de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Terre-Neuve et du Labrador, feront l'objet de rajustements au moyen du prix de référence « NYH » mentionné ci-dessus.

Les prix unitaires fermes par litre indiqués à l'annexe « A » pour le carburéacteur d'aviation, relativement aux exigences provinciales du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, et aux exigences territoriales des Territoires du Nord-Ouest, feront l'objet de rajustements au moyen du prix de référence « USGC » mentionné ci-dessus.

Les prix unitaires fermes par litre indiqués à l'annexe « A » pour le carburéacteur d'aviation, relativement aux exigences provinciales de la Colombie-Britannique et du Territoire du Yukon, feront l'objet de rajustements au moyen du prix de référence _____ (Le responsable de l'offre à commande indiquera soit « USGC » ou « LA PIPELINE » tel que choisi à la partie 3, section II.C., Rajustements de prix unitaires, par l'offrant) mentionné ci-dessus.

4.2 Essence d'aviation grade 100LL

Les prix unitaires fermes par litres indiqués à l'annexe « A » pour l'essence d'aviation grade 100LL, feront l'objet de rajustements au moyen du prix de référence « Prem Unl », Les centres désignés sont les suivants :

Montréal pour les besoins dans la province du Québec;



Annexe B - BASE DE PAIEMENT

Dossier. E60HL-1-0052-23-D

Toronto pour les besoins dans la province de l'Ontario;
Edmonton pour les besoins dans la province de l'Alberta; et
Vancouver pour les besoins dans la province du Colombie-Britannique

5. MÉTHODE DE RAJUSTEMENT DES PRIX UNITAIRES

Les prix unitaires fermes par litres précisés à l'annexe « A », seront rajustés à la hausse ou à la baisse en fonction de la variation hebdomadaire des prix, tel que décrits ci-dessous.

5.1 Jour d'entrée en vigueur du rajustement de prix hebdomadaire:

Après le rajustement de prix initial, en vigueur le 22 juillet 2022, tous les rajustements de prix subséquents entreront en vigueur le _____ de chaque semaine à 00h01. (*Le responsable de l'offre à commande indiquera le jour de la semaine tel que choisi à la partie 3, section II.C., Rajustements de prix unitaires, par l'offrant*)

5.1.1 Tout rajustement apporté aux prix unitaires fermes par litre sera calculé de la façon suivante:

- a) Rajustement initial: les rajustements de prix unitaire en vigueur le 1^{er} avril 2021 doit correspondre au prix de référence applicable pour la semaine se terminant le 26 mars 2021 (la valeur de semaine «B») moins le prix de référence s'appliquant à la semaine se terminant le 27 novembre 2020 (la valeur de semaine «A») plus le prix de l'offre;
- b) Rajustements hebdomadaires subséquents: le prix unitaire en vigueur à compter de la journée précisée ci-dessus pour chaque semaine subséquente correspondra au prix de référence de la semaine précédente, moins la valeur de prix de référence pour la semaine «A», plus le prix de l'offre.

5.1.2. Pour les prix de référence « NYH », « USGC » et « LA PIPELINE », l'évaluation hebdomadaire moyenne sera:

- a) convertis de devises américaines en devises canadiennes à l'aide de la moyenne hebdomadaire du taux de change officiel de la Banque du Canada pour la semaine correspondante;
- b) converties de gallons US en litres à l'aide du facteur de conversion 3,785412.

5.1.3 Le prix de référence converti en devises canadiennes par litre sera arrondi à quatre décimales, au centième de cent par litre près (0,0001 \$/litre). Sans tenir compte d'une quelconque résultante au niveau de la sixième décimale, la cinquième décimale sera arrondie de la façon suivante: résultat inférieur ou égal à 0,00004 \$, arrondi vers le bas; de 0,00005 à 0,00009 \$, arrondi vers le haut.

5.1.4 Exemple de calcul à l'aide du prix de référence « LA PIPELINE »:
(Tous les prix indiqués sont à titre d'exemples seulement)

Prix de référence « LA PIPELINE » correspondant pour la semaine se terminant le 9 septembre 2016 = 1,8713\$
Prix de référence « LA PIPELINE » correspondant pour la semaine se terminant le 16 septembre 2016 = 1,7886\$
Taux de change officiel de la Banque du Canada pour la semaine se terminant le 9 septembre 2016 = \$ 1,1190 pour un dollar américain



Annexe B - BASE DE PAIEMENT

Dossier. E60HL-1-0052-23-D

Taux de change officiel de la Banque du Canada pour la semaine se terminant le 16 septembre 2016 = \$ 1,1209 pour un dollar américain

Facteur de conversion litres-gallons US = 3,785412

- a) $(1,8713 \$ \times 1,1190 \$) / 3,785412 = 0,553172 \$$ arrondi à 0,5532 \$CAN par litre
- b) $(1,7886 \$ \times 1,1209 \$) / 3,785412 = 0,529623 \$$ arrondi à 0,5296 \$CAN par litre
- c) b) moins a) = diminution de 0,0236 \$ par litre

6. CALENDRIER DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES FERMES PAR LITRES

6.1 Les prix unitaires fermes par litres ne doivent être rajustés qu'aux dates applicables pour la *Date d'entrée en vigueur des rajustements de prix unitaires fermes par litre* et doivent demeurer en vigueur jusqu'à la prochaine *Date d'entrée en vigueur des rajustements de prix unitaires fermes par litre*.

CALENDRIER DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES			
Rajustement des prix unitaires fermes par litre	Semaine « A » se terminant le:	Semaine « B » se terminant le:	Date d'entrée en vigueur des rajustements de prix unitaires fermes par litre
1	* 27 novembre 2020	26 mars 2021	1 avril 2021
2	* 27 novembre 2020	Périodes hebdomadaires séquentielles, jusqu'au 24 mars 2023	Périodes hebdomadaires séquentielles, tel qu'indiqué dans la clause « Rajustement des prix unitaires », jusqu'au 30 mars 2023 inclusivement

***Les prix unitaires en vigueur la semaine du 27-30 mars 2023 resteront en vigueur jusqu'à la fin de la période d'approvisionnement.**

6.2 La valeur « A » par litre pour la semaine qui se termine le 27 novembre 2020 pour chaque prix de référence est:

NYH:	\$0.4385
USGC:	\$0.4231
LA PIPELINE:	\$0.4678
Premium Unleaded (Montreal, QC):	\$0.6914
Premium Unleaded (Toronto, ON):	\$0.6168
Premium Unleaded (Edmonton, AB):	\$0.6202
Premium Unleaded (Vancouver, C-B):	\$0.7742

APPENDIX/ANNEXE C

Consumption Report/ Rapport De Consommation

PWGSC FILE NO: E60HL-1-0052		Standing Offer / Offre à commande: E60HL-210052/111/HL					
Supplier Name / Fournisseur:		Apr 1, 2021 - Jun 30, 2021		Jul 1, 2021 - Sep 30, 2021			
Zone	Product Code and Delivery Method Code produit et Mode de livraison	Dept Ministère	Location Endroit	Product Name Nom de Produit	Number of call-ups Nombre de commandes	Quantity Purchased Quantité Achetée	Total value of Invoices Valeur totale des factures
					Number of call-ups Nombre de commandes	Quantity Purchased Quantité Achetée	Total value of Invoices Valeur totale des factures
NS221	58/PU	DND	Shearwater Halifax Co NS	Aviation turbine fuel (F-34)			
NS221	58/TW	DND	Shearwater Halifax Co NS	Aviation turbine fuel (F-34)			
NS331	58/TW	DND	Greenwood Kings Co NS	Aviation turbine fuel (F-34)			
NB121	54/PU	DND	Oromocto NB	Jet A-1 with/FSII			
NB121	58/TW	DND	Oromocto NB	Aviation turbine fuel (F-34)			



ANNEXE D
INSPECTION ET CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES D'APPROVISIONNEMENT
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
Numéro de dossier: E60HL-1-0052-23-V

1. DOCUMENTS APPLICABLES

Les publications suivantes s'appliquent :

D-82-002-007/SG-001 « Exigences techniques relatives au contrôle du processus à l'intention des fournisseurs de carburant d'aéronefs » (dernière édition).

D-02-006-008/SG-001 "National Defence Standard the Design Change, Deviation and Waiver Procedure" (dernière édition).

2. ASSURANCE QUALITÉ (clauses CCUA incorporées par référence)

D5510C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) – entrepreneur établi au Canada,
ou

D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) – entrepreneur établi à l'étranger et aux
États-Unis

D5511C Validation d'essais

D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité – Exigences (Code de
l'Assurance de la Qualité Q)

3. DÉVIATIONS ET EXEMPTIONS (CCUA B5001C Option 2)

L'entrepreneur doit suivre les procédures suivantes pour toute déviation proposé ou exemption aux spécifications du contrat.

L'entrepreneur doit remplir le formulaire MDN 675 « Demande d'exemption ou déviation » (parties 1 à 12) tel que définie dans la Norme D-02-006-008/SG-001 (dernière édition) du ministère de la Défense nationale et envoyer une (1) copie électronique à l'autorité technique et une (1) copie au responsable de l'offre à commandes.

L'entrepreneur sera autorisé à procéder qu'à la réception du formulaire signé par le responsable de l'offre à commandes.

4. APPROVISIONNEMENT DU PRODUIT OU QUALITÉ DU CARBURANT D'AVIATION – AVIS DE MODIFICATION

Si l'entrepreneur doit obtenir un produit d'une source qui n'est pas indiquée dans son offre ou si l'entrepreneur ne peut pas fournir le produit requis (p.ex. Jet A-1 avec AAG), l'entrepreneur doit, avant toute livraison, en informer par écrit TPSGC, l'autorité technique du MDN et la base du MDN visée, pour éviter tout retard lors de la livraison du produit aux bases militaires.

5. DOCUMENTS DE SORTIE

D5604C Documents de sortie (MDN) – entrepreneur établi à l'étranger,
ou

D5605C Documents de sortie (MDN) – entrepreneur établi aux États-Unis,
ou



ANNEXE D
INSPECTION ET CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES D'APPROVISIONNEMENT
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
Numéro de dossier: E60HL-1-0052-23-V

D5606C Documents de sortie (MDN) – entrepreneur établi au Canada

D5620C Documents de sortie – Distribution
Modifier comme suit :
Attention: CETQ 3-3

6. LIVRAISON

Les livraisons de carburéacteur au MDN et/ou pick-up par le MDN seront vérifiées par des bordereaux imprimés de compteurs ou des bons de livraison commerciale, tel qu'applicable. Ce bon de livraison et/ou notes de sortie doit indiquer, en pourcentage de volume (% V), la quantité d'additif anti-glace.

7. BESOINS ADDITIONNELS POUR EMPLACEMENTS SPÉCIFIÉS

COMOX (Barge) - Exigence BC351 58/BG

L'entrepreneur doit pouvoir pomper une quantité totale de 200 000 litres de carburant à l'heure.

Pour toute commande passée avant le 10^e jour du mois, l'entrepreneur doit effectuer la livraison avant la fin du mois en question.

L'entrepreneur doit s'assurer que les pétroliers et/ou les barges arrivent aux installations de déchargement du MDN au quai de Comox, de façon à disposer de suffisamment de temps pour commencer à décharger le carburant entre 7 h et 12 h, du lundi au vendredi, jours fériés non compris.

L'entrepreneur doit pouvoir fournir toute la quantité de carburéacteur (Grade F-34) demandée; la quantité minimale est de 900 000 litres par chargement et la quantité maximale, de 2 045 741 litres par chargement. Toutefois, le MDN se réserve le droit de modifier par courriel ou télécopieur la quantité commandée jusqu'à 48 heures avant la date de livraison précisée.

L'entrepreneur doit communiquer les résultats des tests de l'échantillon composé à l'Escadre 19 Comox par téléphone, dans les cinq heures suivant la réception des échantillons. L'entrepreneur doit envoyer une copie des résultats en question par courriel ou télécopieur dans les dix-huit (18) heures suivant leur communication par téléphone.

INUVIK - Exigence NT101 54/PU

L'entrepreneur ne doit effectuer aucun chargement arbitraire par capteur.

Les autorités aéroportuaires d'Inuvik n'ont pas à faire une inspection des véhicules commerciaux, mais l'entrepreneur peut le demander s'il a des soupçons à l'égard des camions.

Avant toute activité de chargement, l'entrepreneur doit informer le MDN que de l'équipement de protection individuelle est nécessaire pour effectuer le chargement à ses installations.

Les limites de conductivité électrique seront conformes à la norme CAN/ONGC 3.23 Jet A-1.

INUVIK - Exigence NT101 54/TW

Les limites de conductivité électrique seront conformes à la norme CAN/ONGC 3.23 Jet A-1.

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

ANNEXE « E » de la PARTIE 5 de la DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, l'offrant, en présentant les renseignements suivants au responsable de l'offre à commandes, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une offre non recevable, pourra mettre de côté une offre à commandes, ou mettra l'entrepreneur en défaut, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la durée de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un offrant. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la DOC sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. L'offrant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. L'offrant atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. L'offrant atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), dans le cadre de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. L'offrant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.

A5. L'offrant a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. L'offrant atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2. L'offrant a présenté l'[Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'émission d'une offre à commandes, remplissez le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

B1. L'offrant n'est pas une coentreprise.

OU

B2. L'offrant est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez l'article sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

Solicitation No. – N° de l'invitation
E60HL-210052/D

Amd No. - N° de la modif.

Buyer ID – Id de l'acheteur
hl662

Client Ref. No. – N° de réf. Du client
E60HL-210052

File No - N° de dossier
hl662.E60HL-210052

ANNEXE « F » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- () Carte d'achat VISA ;
- () Carte d'achat MasterCard ;
- () Dépôt direct (national et international) ;
- () Échange de données informatisées (EDI) ;
- () Virement télégraphique (international seulement) ;
- () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)